

Projekt Tanz/ Projet Danse/ Progetto Danza

Infomail août 2005

1. Ouverture de la consultation relative à la loi sur l'encouragement de la culture (LEC)

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la loi sur l'encouragement de la culture le 10 juin 2005. La procédure se terminera au 31 octobre 2005. Le projet se trouve sur le site: www.bak.admin.ch/index_d.html.

Cette procédure a pour objectif de donner à examiner le projet de loi aux acteurs culturels, aux cantons, aux villes, aux partis politiques, aux associations ainsi qu'aux autres milieux concernés ; les observations ainsi collectées pourront éventuellement être reprises dans le projet. Chacun a le droit de se prononcer. Les avis émanant des associations ou du regroupement de personnes ou d'institutions auront plus de poids que les remarques individuelles.

Pour les danseurs, ou pour tous ceux que la danse intéresse, c'est là l'occasion de faire parvenir à l'OFC, sous forme de prise de position, leurs attentes, leurs suggestions et leurs avis à propos de la loi (adresse : cf. site Internet indiqué supra). Dansesuisse coordonnera les prises de position des associations.

2. Audition publique du Projet Danse

Les propositions relatives aux mesures d'encouragement dans les domaines de la production/diffusion, de la formation, de la reconversion/formation continue, des infrastructures et de la sensibilisation sont élaborées au sein de groupes de travail composés de représentants des milieux de la danse, des associations, des villes, des cantons et de la Confédération. A la fin juin, le groupe de pilotage du Projet danse a approuvé les avancées réalisées au sein des groupes de travail.

Une prochaine étape prévoit que d'autres milieux intéressés auront la possibilité de se prononcer à leur tour sur ces propositions qui seront présentées et discutées lors de manifestations régionales.

Dansesuisse en assurera la coordination en collaboration avec les institutions et les associations locales et régionales intéressées. Les conclusions auxquelles auront abouti ces manifestations seront ensuite reprises dans un rapport final qui sera débattu dans le cadre d'une audition publique où sont conviés les milieux de la danse au début de 2006. Le lieu et la date seront communiqués plus tard.

3. Organisation du Projet Danse

Vous trouvez un schéma montrant l'organisation du Projet danse ainsi que la liste de tous ceux et de toutes celles qui sont engagés dans les groupes de travail sur le site de l'OFC (www.kulturschweiz.admin.ch/kultges/d/h_tanz.htm) et sur celui de Pro Helvetia (www.pro-helvetia.ch/index.cfm?rub=78).

Le projet danse est mené en commun par les cantons, les villes, la Confédération, les associations et les milieux de la danse. Il est donc important que les représentants de l'ensemble des entités énumérées ci-dessus soient représentés dans le groupe de pilotage et dans les groupes de travail, et que la composition de ceux-ci soit équilibrée et équitable. Puisque le souci d'efficacité impose malheureusement de limiter la taille des groupes de travail, il convient que toutes les personnes intéressées aient accès à la discussion, que ce soit au travers d'auditions publiques, de courriels et de séances d'information.

Kontakt:

Andrew Holland, Pro Helvetia, 01 267 71 17, aholland@pro-helvetia.ch

Marco Läuchli, 01 261 23 26, Marco.Laeuchli@bluewin.ch

Regula Wolf, Bundesamt für Kultur, 031 324 10 69, Regula.Wolf@bak.admin.ch